PRIX DE L’INNOVATION INDUSTRIELLE DU CHEF DE L’ETAT

**2015**

MINISTERE DE L’INDUSTRIE

*Cabinet du Ministre/Fonds de Promotion de l’Industrie*

16/09/2015



1. **Contexte & justification**

Sous le haut patronage de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Son Excellence Joseph KABILA KABANGE, le Ministère de l'Industrie lance ***"le Prix de l'innovation Industrielle du Chef de l'Etat".***

Le Prix de l’Innovation Industrielle du Chef de l’Etat s’insère dans la vision de la révolution de la modernité qui veut faire de la République Démocratique du Congo un pays émergent à l’horizon 2030.

Dans la marche vers l’émergence, La République Démocratique du Congo se doit d’investir dans les secteurs clés tels que : l’Education, la recherche scientifique, la technologie, la technostructure dans lesquels l’innovation constitue un pilier clé.

C’est donc à ce titre que le ministère de l’Industrie se propose de promouvoir et d’encadrer les projets industriels innovants.

Les prix mis en compétition tiennent compte des paramètres d’analyse en matière d’industrie.

1. **Modalités de participation**

2.1 Structures concernées et coordination

Cet appel à projets s'adresse aux:

* Chercheurs;
* Jeunes entrepreneurs congolais ;
* Etudiants ;
* Associations des jeunes ;
* Organisations non gouvernementales;
* Opérateurs économiques.

Dans le cas d'un projet impliquant un partenariat entre plusieurs entités, les organismes participant au projet déposeront un seul dossier et désigneront in solidum un coordonnateur de projet. Le coordonnateur sera responsable de la mise en place des modalités liées au projet, de la transmission des documents requis et de son évaluation.

2.2 Critère d'éligibilité et de vérification de dossier

Les dossiers seront sélectionnés sur la base des critères d'éligibilité établis à cet effet, puis soumis à l'évaluation par un jury mis en place par le Ministère de l'Industrie.

2.2.1 Critère de recevabilité

Pour être éligible au prix de l’innovation industrielle, le porteur de projet d’innovation doit répondre aux critères suivants:

* Etre de nationalité congolaise (Prouver par les documents : carte électeur, passeport, certificat de nationalité…) ;
* Répondre aux objectifs du présent appel à soumission à savoir : projet ayant un esprit d’innovation, d’inventivité ou de créativité ;
* Etre conforme à la durée et aux modalités de participation décrite au point 2 ;
* Le projet doit avoir une empreinte éco-durable ;
* Présenter un projet dont les produits ou applications sont commerçables ;
* N’avoir pas obtenu dans le passé un prix similaire;
* Susceptible d’être mis en œuvre dans une durée de trois (3) mois.

Sont concernés les congolais sans limite d’âge dont l’innovation répond aux critères sus mentionnés.

1. **Procédure de sélection des projets**

Sur base de l’examen des critères de recevabilité et d'éligibilité, les dossiers feront l’objet d’une sélection partant du rapport d'évaluation, par un jury mis en place par le Ministère de l'Industrie.

La décision finale du jury n'est pas susceptible d'appel : le jury statuant en premier et en dernier ressort.

1. **Dispositions générales sur le financement**

Le financement sera attribué à 3 projets à hauteur de 25.000 USD au premier, 20.000 USD au second, 10.000 USD au troisième.

Le prix attribué à chaque projet d’innovation sera apporté sous forme d’une subvention dans le cadre d’une convention entre le Ministère de l’Industrie et la structure gestionnaire désignée dans le dossier de candidature.

1. **Modalités de soumission**

La soumission de dossier unique se fera par voie électronique et par envoi d'une version dur (papier) signées par les personnes habilitées à engager la structure porteuse du projet.

La soumission des dossiers dans les conditions arrêtées est prévue pour la période allant du 30 octobre au 13 novembre 2015

|  |
| --- |
| * *Le dossier de soumission est téléchargeable sur le site de Mediacongo.net et radiokapi.net* |
| * *La soumission par voie électronique du document se fera à l'adresse mail suivante* [*cabminindust@gmail.com*](mailto:cabminindust@gmail.com) |
| * *La version en dur sera adressée directement à la Direction Générale du Fonds de Promotion de l’Industrie (FPI) à l’adresse suivante : Kinshasa, avenue LUKUSA n°16, C/ Gombe en face du cercle Elais ou aux différents bureaux provinciaux du Fonds de Promotion de l’Industrie (pour les candidats en province)* |

Calendrier de l'appel à soumission et de la sélection

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| |  |  | | --- | --- | | *Description* | *échéance* | | *Annonce officielle du lancement du Prix de l’innovation Industrielle* | *30 octobre 2015* | | *Ouverture de l'appel à soumission* | *30 octobre 2015* | | *Date limite de soumission des dossiers uniques* | *13 novembre 2015* | | *Remise du Prix aux lauréats (médiatisée)* | *11 décembre 2015* | |

|  |  |
| --- | --- |
| ***Dossier de soumission*** | |
| **Titre du projet** |  |
| **Titulaire de l’innovation** |  |
| **Titre/Fonction** |  |
| **Adresse électronique** |  |
| **Téléphone** |  |
|  |  |
| **Partenaires de l’innovation** |  |
| **Domaine d’activité** |  |
|  |  |
| **Indication géographique** |  |
| **Bénéficiaire de l’innovation** |  |

1. **Présentation du projet**

Cette partie ne doit pas excéder 4 pages

1. **Annexes**

Les annexes devront contenir des documents qui font référence à un support au projet (photos, schéma…)

Les annexes ne doivent pas dépasser plus de 4 pages.

Fait à : Le :

Signature :

|  |
| --- |
| *Le tableau sus mentionné, une fois complété, ne doit pas excéder une page.* |

*Utilisez Police Arial 11.*

*Le présent document est à retourner dûment rempli avant le 13 novembre 2015 minuit.*

*- en version électronique (fichier de format Word + une version pdf) par mail à l’adresse suivante :* [*cabinet@*](mailto:cabinet@)*minindustrie.cd*

*- en format papier, 1 exemplaire, (ne pas oublier de dater et signer la page de garde) à l’adresse suivante : 16 Av. LUKUSA Kinshasa/ Gombe, en face du cercle ELAIS et aux différents bureaux provinciaux du Fonds de Promotion de l’Industrie. (Pour les candidats en province)*